



CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNEL

Inscription à l'examen professionnel de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe (Promotion Interne)

Calendrier

Période de retrait des dossiers

Du 10 mars au 27 mai 2020

Date limite de dépôt des dossiers

4 juin 2020

Dossier à déposer dans votre espace sécurisé ou à adresser par voie postale (*cachet de la Poste sur l'enveloppe parvenue au CDG faisant foi*).

Attention, suite aux contraintes de la situation sanitaire, l'envoi par voie postale est toujours possible mais il est préférable de privilégier le dépôt sur espace sécurisé.

De plus, suite aux mesures mises en place par le Gouvernement, le dépôt de votre dossier à l'accueil du CDG n'est pas possible durant la période de confinement.

Comment s'inscrire ?

Dans la période de confinement, le retrait de dossier sous format papier à l'accueil du CDG n'est pas possible.

Vous devez donc vous préinscrire sur le site internet du CDG avant le 27 mai 2020 sur :

<https://www.agirhe-concours.fr/?dep=36>

Votre dossier sera à remplir en ligne et vous pourrez le télécharger à la fin de cette pré-inscription.

Comment adresser mon dossier d'inscription au CDG ?

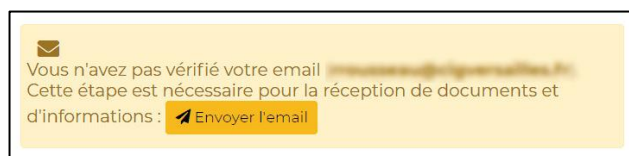
Le CDG s'adapte aux contraintes de la situation sanitaire. **L'envoi par voie postale est toujours possible mais déconseillé. Il convient de privilégier le dépôt sur espace sécurisé.**

Date limite le 4 juin 2020

Pour déposer votre dossier d'inscription sur votre espace sécurisé, il vous suffit de vous y connecter en saisissant vos identifiants à cette adresse : <https://www.agirhe-concours.fr/?dep=36>

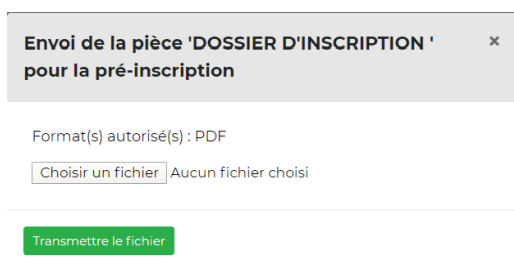
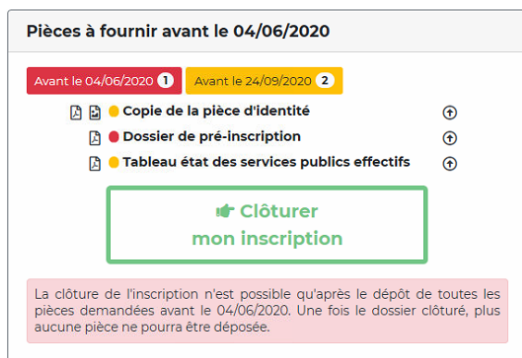
Important !

Vous devez **valider votre adresse mail** en suivant les indications à l'écran. Cette phase est obligatoire et nécessaire pour votre inscription. Durant cette procédure, vous recevrez un email vous demandant la validation de votre adresse en cliquant sur un lien.



Après validation de votre email, vous pouvez **déposer votre dossier d'inscription ainsi que les pièces justificatives en cliquant sur la flèche à droite à coté de chaque pièce requise.**

Une fenêtre s'affiche vous permettant de joindre les fichiers correspondants :



Recommandations

- Pour le dossier d'inscription, ne déposez sur votre espace **que les pages demandées** (et non l'ensemble du dossier) afin de ne pas surcharger le réseau.
- **Aucun dossier adressé au CDG par mail ne sera pris en considération.**
- Pour les pièces justificatives, conformément à la réglementation en vigueur, vous avez jusqu'à la date de la 1^{ère} épreuve (soit le 24 septembre 2020) pour les transmettre à l'autorité organisatrice sous différents formats :
 - Par email (à l'adresse cdgindre@cdg36.fr)
 - Par envoi postal (voir les conditions plus haut dans ce document).

Comment finaliser mon inscription ?

Une fois que vous avez ajouté toutes les pièces nécessaires, il vous suffit de cliquer sur « Clôturer mon inscription ».

Attention

En cliquant sur « Clôturer mon inscription » il ne sera plus possible de déposer ou d'ajouter des pièces justificatives.

Cette procédure est à faire à minima avec le dossier d'inscription avant le 4 juin 2020 pour que votre candidature soit enregistrée.

Pour plus de détails ou pour toute question plus spécifique, n'hésitez pas à contacter :
le service Concours
sur cdgindre@cdg36.fr